



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-052-2026-03

PUBLIÉ LE 27 MARS 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Pôle RH en santé**

IDF-2026-03-27-00004 - Arrêté n° ARS - DOS - 2026/953 modifiant l'arrêté n° ARS - DOS - 2025/ 2313 du 2 juin 2025 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2024-2025 dans la subdivision Île-de-France?? (3 pages)

Page 3

### **Direction de la sécurité sociale-Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

IDF-2026-03-27-00006 - Arrêté du 27 mars 2026?? portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations?? familiales des Hauts-de-Sein (2 pages)

Page 7

IDF-2026-03-27-00005 - Arrêté du 27 mars 2026?? portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement?? des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-Franc (2 pages)

Page 10

### **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail**

IDF-2026-03-23-00017 - Décision n° 2026-041 du 23 mars 2026?? portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne (2 pages)

Page 13

# Agence Régionale de Santé

IDF-2026-03-27-00004

Arrêté n° ARS - DOS - 2026/953 modifiant l'arrêté n° ARS - DOS - 2025/ 2313 du 2 juin 2025 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2024-2025 dans la subdivision Île-de-France

**ARRÊTE N° ARS - DOS - 2026/953**

Modifiant l'arrêté n° ARS - DOS - 2025/ 2313 du 2 juin 2025 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2024-2025 dans la subdivision Île-de-France

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

VU le code de la santé publique, notamment le titre III du livre 1 de la IV<sup>ème</sup> partie ;

VU le code de l'éducation, notamment le titre III du livre VI de la III<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) ;

VU le décret n° 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages ;

VU le décret n°2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale ;

VU le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;

VU l'arrêté n° NOR : ESRS0826076A du 31 octobre 2008 modifié fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie ;

VU l'arrêté n° NOR : ETS1103816A du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

VU l'arrêté n° NOR : ESRS1108890A du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des études spécialisées en odontologie ;

VU l'arrêté n° NOR : ETS11221561A du 23 avril 2012 modifié portant organisation pour le troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de biologie médicale de la répartition des postes, de l'affectation des internes et du déroulement des stages particuliers ;

VU l'arrêté n° ARS-DOS-2017/203 modifiant l'arrêté 2011-DOSMS/074 du 19 juillet 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France fixant la composition de la commission chargée d'agréer les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique des études de troisième cycle de biologie médicale et de répartir les postes offerts aux choix ;

VU l'arrêté DOS-2016/488 du 22 décembre 2016 du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France fixant la composition de la commission chargée d'agréer les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique de troisième cycle des études odontologiques et de répartir les postes offerts au choix ;

VU l'arrêté n° NOR : MENS1708241A du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté n° NOR : MENS1712264A du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté n° NOR : ESRS1922344A du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques ;

VU l'arrêté n° NOR : SSAH1935170A du 16 janvier 2020 modifié relatif au référentiel de mises en situation et aux étapes du parcours permettant au docteur junior d'acquérir progressivement une pratique professionnelle autonome pris en application de l'article R. 6153-1-2 du code de la santé publique ;

VU l'arrête N° ARS - DOS - 2025/ 2313 du 2 juin 2025 Fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2025-2026 dans la subdivision Ile-de-France

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A l'article 1<sup>er</sup> la liste pouvant être consultée sur la plateforme DCI de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est complétée comme suit :

Dép	Établissement	Service	Chef de service	DES	Echéance
92	CENTRE RADIOTHER. H. HARTMANN	RADIOTHERAPIE	TOLEDANO ALAIN	FST Cancerologie adulte	2027
77	INSTITUT DE CANCERO SEINE ET MARNE	RADIOTHERAPIE	DAVEAU CAROLINE	FST Cancerologie adulte	2027
95	CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE ET D'ONCOLOGIE MÉDICALE DU VAL D'OISE	SERVICE DE RADIOTHÉRAPIE DU CROM95	MIGNOT FABIEN	FST Cancerologie adulte	2031

### **Article 2** :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'une saisine du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté ;
- d'une saisine du Ministre de la Santé et de la Prévention d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;
- d'une saisine du tribunal administratif de Paris d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 mars 2026

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Directrice du Pôle Ressources  
Humaines en Santé

**SIGNE**

Laure WALLON

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale  
de contrôle et d'audit des organismes de  
sécurité sociale

IDF-2026-03-27-00006

Arrêté du 27 mars 2026  
portant modification de la composition du  
conseil d'administration de la caisse d'allocations  
familiales des Hauts-de-Sein

**ARRÊTÉ du 27 mars 2026  
portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations  
familiales des Hauts-de-Seine**

**Le ministre du travail et des solidarités  
La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu les désignations formulées par le monsieur le préfet de la région Île-de-France ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommées au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine :

Sur postes vacants :

**3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants**

*Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)*

Titulaire :

- Madame Emmanuelle DEBAILLEUL

**4° En tant que Représentants des associations familiales**

*Sur désignation de l'organisation Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)*

Titulaires :

- Madame Valérie BARBIT

## Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 27 mars 2026

**Le ministre du Travail et des Solidarités**

Pour le ministre et par délégation :

*Signé*

Guy-Michaël DALIN

**La ministre de la Santé, des Familles, de  
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation :

*Signé*

Guy-Michaël DALIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale  
de contrôle et d'audit des organismes de  
sécurité sociale

IDF-2026-03-27-00005

Arrêté du 27 mars 2026  
portant nomination des membres du conseil  
d'administration de l'Union de Recouvrement  
des cotisations de Sécurité Sociale et  
d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-Franc



**ARRÊTÉ du 27 mars 2026**

**portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement  
des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-France**

**Le ministre du travail et des solidarités**

**La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales d'Ile-de-France ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés au conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales d'Ile-de-France :

**1° En tant que Représentant des assurés sociaux**

*Sur désignation de l'organisation Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)*

**Suppléant :**

- Monsieur Emmanuel MAINGUY

**2° En tant que Représentant des travailleurs indépendants**

*Sur désignation de l'organisation Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE)*

**Suppléant :**

- Madame Marie-Lourdie CHARDAVOINE

## Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 27 mars 2026

**Le ministre du Travail et des Solidarités**

Pour le ministre et par délégation :

*Signé*

Guy-Michaël DALIN

**La ministre de la Santé, des Familles, de  
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation :

*Signé*

Guy-Michaël DALIN

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-03-23-00017

Décision n° 2026-041 du 23 mars 2026  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
la direction départementale de l'emploi, du  
travail et des solidarités de l'Essonne

**Décision n° 2026-041 du 23 mars 2026**

**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants,

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté ministériel du 9 février 2026 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-26 du 1er avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail du département de l'Essonne,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Sont nommés responsables d'unités de contrôle d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne les agents suivants :

- - Unité de contrôle n°1 : Monsieur Loïc CAMUZAT, directeur adjoint du travail,
- - Unité de contrôle n°2 : Madame Nadège RAVASSAT, inspectrice du travail,
- - Unité de contrôle n°3 : Madame Sylvie MALUDI, directrice adjointe du travail.

**Article 2 :** Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-1 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne les agents suivants :

**Unité de contrôle n°1 :**

- Section 1-1T : Madame Stéphanie DUVAL, directrice adjointe du travail assumant des fonctions d'inspectrice du travail.
- Section 1-2T : Section vacante. L'intérim est assuré par monsieur Loïc CAMUZAT, directeur adjoint du travail assumant des fonctions d'inspecteur du travail.
- Section 1-3 : Section vacante. L'intérim est assuré par monsieur Samy GHERBI, inspecteur du travail.
- Section 1-4 : Mme Naïla OTT, inspectrice du travail.
- Section 1-5 : Monsieur Samy GHERBI, inspecteur du travail.
- Section 1-6T : Madame Béatrice CHARPENTIER, inspectrice du travail
- Section 1-7 : Section vacante. L'intérim est assuré par Madame Béatrice CHARPENTIER, inspectrice du travail.
- Section 1-8 : Madame Pauline BRUNEAU, inspectrice du travail.
- Section 1-9 : Madame Farida BARA, inspectrice du travail.
- Section 1-10A : Madame Nadège CLAUDE, inspectrice du travail, à l'exception de l'établissement CSF (n° Siret : 44028375204822), sis à Limours, dont le contrôle est confié à Madame Maëva MAUSSE, inspectrice du travail.
- Section 1-11A : Madame Maëva MAUSSE, inspectrice du travail.

**Unité de contrôle n°2 :**

- Section 2-1 : Monsieur Bastien JUPIN, inspecteur du travail.
- Section 2-2A : Madame Alice RINAUDO, inspectrice du travail.
- Section 2-3T : Madame Anahita RAHMANNIKOO, inspectrice du travail. En son absence :

- Madame Nadège RAVASSAT, inspectrice du travail, a la charge de l'intérim de la composante « transport » (au sens de l'article 1-c de la décision n°2021-26 du 1er avril 2021) de la section,
- Madame Chloé DOUTÉ, inspectrice du travail, a la charge de l'intérim de la composante généraliste de la section.
- Section 2-4 : Monsieur Pascal GRAILLOT, inspecteur du travail.
- Section 2-5 : Monsieur Olivier OU-RABAH, inspecteur du travail.
- Section 2-6 : Section vacante. L'intérim est assuré par Madame Nadège RAVASSAT, inspectrice du travail.
- Section 2-7 : Madame Cécile IVORRA, inspectrice du travail.
- Section 2-8T : Madame Chloé DOUTÉ, inspectrice du travail.
- Section 2-9A : Monsieur Maël GUILLAUME, inspecteur du travail.
- Section 2-10 : Monsieur Paul ALMOUZNI, inspecteur du travail.
- Section 2-11 : Monsieur Mickaël TADRIST, inspecteur du travail.

**Unité de contrôle n°3 :**

- Section 3-1 : Madame Nazli NOZARIAN, inspectrice du travail.
- Section 3-2 : Madame Corinne CATALIFAUT, inspectrice du travail.
- Section 3-3 : Monsieur Emmanuel ROGEZ, inspecteur du travail.
- Section 3-4A : Monsieur Gérald IVA, inspecteur du travail.
- Section 3-5 : Madame Amélie STOIAN, inspectrice du travail.
- Section 3-6T : Monsieur Mathieu MIGEON, inspecteur du travail.
- Section 3-7 : Monsieur Frédéric CACHEUX, inspecteur du travail.
- Section 3-8 : Madame Isabelle ATINE-PONDEZI, inspectrice du travail.
- Section 3-9 : Madame Céline BARBAROT, inspectrice du travail. En son absence, l'intérim est assuré par Madame Amélie STOIAN du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026 puis par Madame Isabelle ATINE-PONDEZI à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.
- Section 3-10A : Madame Aurélie FORHAN, inspectrice du travail.
- Section 3-11T : Monsieur François DA ROCHA, inspecteur du travail.

**Article 3 :** En cas d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

À titre principal, en cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur du travail affecté dans la même unité de contrôle et lorsque les circonstances le nécessitent, par un inspecteur du travail affecté dans une des trois autres unités de contrôle.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents affectés en unité de contrôle, participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

**Article 5 :** Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section d'inspection, Monsieur Loïc CAMUZAT, directeur adjoint du travail, Madame Sylvie MALUDI, directrice adjointe du travail, et Madame Nadège RAVASSAT, inspectrice du travail, exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement, l'intérim de Monsieur Loïc CAMUZAT, de Madame Sylvie MALUDI, ou de madame Nadège RAVASSAT, responsables d'unité de contrôle, est assuré par l'un des deux autres responsables d'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Loïc CAMUZAT, de Madame Sylvie MALUDI et de madame Nadège RAVASSAT, responsables d'unités de contrôle, l'intérim des unités de contrôle N° 1, 2 et 3, est assuré par Madame Loriane COURTOIS, directrice adjointe du travail ou Monsieur Stéphane ROUXEL, directeur du travail.

**Article 7 :** La présente décision prend effet à sa date de publication et au plus tôt au 1<sup>er</sup> avril 2026. Elle abroge la décision n° 2025-033 du 6 mars 2026.

**Article 8 :** Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France et de la préfecture du département de l'Essonne.

Fait à Saint-Denis, le 23 mars 2026  
Le directeur régional,

**SIGNÉ**

Fabrice MASI